

PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE :

Lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2022, le conseil de cette municipalité a adopté la résolution NO :321-11-2022 décrétant le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2023.

Ainsi, les séances ordinaires du Conseil pour l'année 2023 débuteront à 19h00 les jours ci-après énumérées :

Lundi 16 janvier

Lundi 13 février

Lundi 13 mars

Mardi 11 avril *

Lundi 8 mai

Lundi 12 juin

Lundi 10 juillet

Lundi 7 août

Lundi 11 septembre

Mardi 10 octobre *

Lundi 13 novembre

Lundi 11 décembre

DONNÉ À SAINT-BASILE, CE 15^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2022.

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe/Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, directrice générale adjointe, greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 15 novembre 2022 et une deuxième pour publication sur le site internet de la Ville le 15 novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour de novembre 2022.

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe/Greffière